

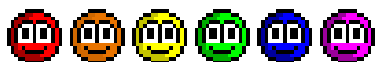
<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article4319>



2012 - 2013

Collège de Longvic : vote contre la DHG (2 fois)

- SNES académique de Dijon - Départements - Côte-d'Or - Echos des établissements de Côte-d'Or -



Publication date: mardi 12 février 2013

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Jeudi dernier le CA du collège Roland Dorgelès a rejeté le TRMD et à travers lui la DHG en forte diminution qui entraînerait des services partagés importants et des HSA en nombre important.

La liste des représentants des personnels d'enseignement et de surveillance est une liste intersyndicale
Snep-Snes-Fsu / Sgen-Cfdt / Cgt Educ'action.

transmis par Fabian Clément (S1)

Une motion a été votée

Conseil d'administration du Collège Roland Dorgelès 7 février 2013

MOTION SUR LA DHG - Préparation de rentrée 2013-2014

Les représentants des personnels, des parents d'élèves et des élèves du Collège Roland Dorgelès constatent que les Heures Postes allouées dans la Dotation Horaire Globale sont insuffisantes pour assurer les enseignements obligatoires dus aux élèves.

Ils constatent que du fait de cette dotation insuffisante des professeurs seraient en service partagé sur d'autres établissements, alors que leurs collègues sur les mêmes disciplines seraient incités à assumer un nombre non négligeable d'heures supplémentaires afin que tous les enseignements obligatoires soient assurés.

Les représentants des personnels, des parents d'élèves et des élèves du CA sont choqués par l'absurdité de cette situation et la dénoncent unanimement.

Les enseignants ne peuvent envisager d'assumer des heures supplémentaires, au-delà de l'heure qui peut leur être imposée, tout en voyant des collègues obligés de compléter leur service ailleurs !

Comment viser l'amélioration du taux de réussite au brevet et la réussite scolaire en général de tous les collégiens si les équipes enseignantes sont à ce point déstructurées ?

Comment améliorer le dialogue avec les parents et le suivi au plus près des élèves lorsque l'on est sur plusieurs établissements ?

Comment s'investir dans des activités pédagogiques complémentaires mais essentielles à un bon fonctionnement d'un établissement (projets pédagogiques de soutien aux élèves, ouvertures culturelles, animation de clubs et du Foyer Socio-éducatif, ...) quand un enseignant travaille sous la pression d'une surcharge horaire ou d'un service partagé ?

Comment remplir un contrat d'objectif qui, dans ces conditions, relève de la mission impossible ?

La qualité du service rendu au public, donc aux élèves, dépend grandement de la qualité des conditions de travail de tous.

C'est pourquoi les représentants des personnels, des parents d'élèves et des élèves demandent que la dotation en Heures Postes soit suffisante pour que les enseignements obligatoires soient assurés dans les meilleures conditions pour les élèves et les personnels.

S1 de Longvic - collège - le second vote du CA refuse le TRMD et à travers lui la DHG

La DHG et le TRMD seront appliqués par le chef d'établissement mais donc sans l'aval du CA.

